



**DIRECTION GENERALE  
DU PROTOCOLE D'ETAT**

N'Djamena, le 13 Décembre 2024

N° 002/PR/CAB/DGPE/2024

**COMMUNIQUE OFFICIEL**

Conformément à la Résolution N°004/CNT/2024 du 09 décembre 2024 adoptée par le Conseil National de Transition (CNT) et au Décret N°1822/PR/2024 du 10 décembre 2024 portant élévation à la dignité de Maréchal de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, la Direction Générale du Protocole d'Etat de la Présidence de la République porte à la connaissance de l'opinion publique que les formules consacrées pour s'adresser au Chef de l'Etat changent dans leurs usages.

Dans les pratiques protocolaires, les formules suivantes sont désormais recommandées :

1. Adresse générale au Chef de l'Etat à l'écrit :

- Pour les civils :

**Au Maréchal MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO,  
Président de la République, Chef de l'Etat.**

**ou**

**Au Maréchal, Président de la République, Chef de l'Etat.**

- Pour les militaires :

**Au Maréchal MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO,  
Président de la République, Chef de l'Etat, Chef Suprême des Armées.**

**ou**

**Au Maréchal, Président de la République, Chef de l'Etat,  
Chef Suprême des Armées.**

2. A l'oral quand on s'adresse à lui ou quand on parle de lui :

- **Maréchal**

3. Dans les actes administratifs (lois, décrets, arrêtés, messages...) la formule consacrée au bas des documents est :

- **Maréchal MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO**

La Direction Générale du Protocole d'Etat de la Présidence de la République compte sur la bonne compréhension de tous et tient au respect des termes du présent communiqué.

**NB : Le terme Excellence est réservé uniquement au Ministre en charge des Affaires Etrangères et aux Chefs de Missions Diplomatiques.**

Le Directeur General du Protocole d'Etat

**SAAD CHERIF MOUSSA**





# RÉPUBLIQUE DU TCHAD

## CONSEIL NATIONAL DE TRANSITION

### **Le CNT élève Mahamat Idriss Deby Itno à la dignité de Maréchal du Tchad**

Dec 09, 2024

**Les Conseillers Nationaux ont adopté ce lundi 9 décembre 2024, une proposition de résolution portant élévation à la dignité de Maréchal, le Général d'Armée, Mahamat Idriss Deby Itno. La séance a été présidée par le Président du Conseil National de Transition, Dr Haroun Kabadi en présence de plusieurs membres du gouvernement.**

La 21ème séance du Conseil National de Transition (CNT) s'est tenue dans un climat de reconnaissance et de solennité, mettant en avant le travail des plus hautes personnalités de la République. Au cœur des discussions, la proposition d'élever le Président de la République, Mahamat Idriss Déby Itno, au rang de Maréchal du Tchad a suscité des débats passionnés.

Le 1er Vice-Président, Ali Kolotou Tchaïmi, premier signataire de la pétition a pris la parole pour défendre cette proposition de résolution en déclarant que cette journée revêtait un caractère historique. En effet, plus de 128 Conseillers Nationaux ont signé la pétition en faveur de cette élévation, en hommage à la bravoure et à l'engagement du Président de la République, Mahamat Idriss Deby Itno dans la conduite des affaires de l'État. Cette démarche a été saluée comme un acte de patriotisme exemplaire, témoignant de la détermination du Président de la République à restaurer l'ordre constitutionnel depuis le début de la transition.

La Ministre Secrétaire Générale du Gouvernement (SGG), Dr Ramatou Mahamat Houtouin a également pris la parole pour appuyer cette reconnaissance, affirmant qu'elle était amplement méritée. Elle a souligné que l'élévation au titre de Maréchal serait un acte hautement symbolique, marquant l'engagement indéfectible du Président de la République envers la nation. Les interventions des Conseillers Nationaux ont reflété une unanimité sur l'importance de rendre hommage aux efforts du Président de la République, Mahamat Idriss Deby Itno.

Cependant, certains Conseillers Nationaux se sont interrogés sur le moment choisi pour cette élévation, estimant qu'il était mal approprié. Ils ont appelé à la prudence. L'un des Conseillers Nationaux a cité le proverbe "À César ce qui est à César, à Dieu ce qui est à Dieu", insistant sur le fait que le Président de la République, Mahamat Idriss Deby Itno mérite amplement ce titre honorifique.

La proposition de résolution introduite par le 1er Vice-Président, Ali Kolotou Tchaïmi a été largement soutenue, avec l'idée que cette élévation serait un "bon cadeau" à offrir au Président de la République pour ses multiples prouesses. Les Conseillers Nationaux ont convenu que

cette reconnaissance serait une consécration méritée, tant sur le plan militaire que politique, où les résultats obtenus sous la direction de Mahamat Idriss Déby Itno sont significatifs.

Après la lecture de cette proposition de Résolution par le Président du Conseil National de Transition, Dr Haroun Kabadi, les Conseillers Nationaux l'ont adopté par un vote de 160 voix Pour, 6 Abstentions et 2 Contre.



SGG Tchad 

10 décembre, 19:29 · 

## **PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE /ELEVATION D'UN GENERAL D'ARMEE**

Par décret No 1822/PR/2024 du 10 décembre 2024, **le Général d'Armée MAHAMAT IDRIS DEBY ITNO** est élevé à la dignité de Maréchal et prend l'appellation de **Maréchal du Tchad**.